



Les chefs d'entreprise et la sécurité routière de leurs salariés.

Enquête PSRE-IFOP 2010. In Lettre de l'association PSRE. 12/2010. Numéro spécial: La maîtrise du risque routier en entreprise. 4 p. Résultats de l'étude: 1 dirigeant sur 2 déclare disposer d'un Document Unique d'évaluation des risques professionnels au sein de l'entreprise. De plus, les établissements publics, et ceux des fonctions territoriales et hospitalières ne sont pas incorporés dans ce décompte : ils n'ont « convergé » que très récemment sur les obligations d'évaluation des risques professionnels, y compris celle du risque routier. Cette proportion varie selon : - la taille de l'entreprise: le poids des TPE tire le score vers le bas tandis que plus de 70% des entreprises de plus de 100 salariés disposent d'un DU - le secteur d'activité: l'industrie en bénéficiant toutes tailles confondues, tandis que les services tirent le score vers le bas - la région d'implantation: les régions du Nord-Est, de l'Ouest de la France et Rhône-Alpes, à plus forte présence des PME, tirant vers le haut, tandis que la Région Ile de France tire vers le bas.

Thème:

Risque routier professionnel France [1]

Visibilité du contenu de groupe:

Use group defaults

Résumé:

L'enquête PSRE – IFOP 2010 a permis d'évaluer le niveau de connaissance des chefs d'entreprise de leur possible responsabilité personnelle en cas d'accident de la circulation d'un salarié, tant au cours d'un déplacement en mission qu'au cours du trajet entre le domicile et le travail, et d'autre part de mesurer le niveau et la nature des actions de prévention du risque routier mises en place au sein de l'entreprise.

Auteur(s):

PSRE - promotion et suivi de la sécurité routière en entreprise

Lien(s) utile(s)

- http://www.asso-psre.com/pdf/Lettre_PSRE_Special_Dec_2010.pdf [2]

Retour à la base documentaire [3]
